



Mérignac

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263302770-20240111-2541-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

Publication : 18/01/2024

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le **Centre Communal d'Action Sociale**, 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MÉRIGNAC, représenté par son Président Alain ANZIANI, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du 11 janvier 2024 d'une part,

ET

L'association **ATOUT AGE FORMATION**, 11 allée des acacias 33 850 LEOGNAN, représentée par son Président Thierry DELUTHAULT, d'autre part.

Préambule

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 4 décembre 2023, permettant la mise en place et le financement d'ateliers de gymnastique adaptée au sein de la résidence autonomie
Vu la convention de partenariat signée le

Il est décidé et convenu ce qui suit

Article 1 : objet

L'article 1 – objet - de la convention initiale est modifié comme suit :

Le Centre Communal d'Action Sociale propose par la présente convention d'augmenter le nombre de séances de gymnastique adaptée au sein de la résidence autonomie afin de dédoubler les ateliers devant le succès rencontré par ceux-ci et le nombre important de participants.

Le créneau horaire retenu pour les séances est :
Le mardi de 14h00 à 14h45, et de 15h00 à 15h45

Le montant engagé pour l'année 2024 augmente donc en fonction du nombre d'heures effectuées de 2392 € à 3042 €.

Article 2 :

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Mérignac en 2 exemplaires, le

Alain ANZIANI

Maire de Mérignac
Président du CCAS
Président de Bordeaux Métropole

Thierry DELUTHAULT

Président de l'Association
ATOUT AGE FORMATION